

Les grandes fonctions de l'entreprise

Marketing – Démarche et interactions avec les autres fonctions

Ce cours vous est proposé par Christophe FOURNIER, Maître de conférences à IAE Montpellier, Université de Montpellier, et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

- 1. Quelle est la première étape de la démarche marketing ?**
 - a. La segmentation
 - b. La mise en œuvre opérationnelle
 - c. L'analyse des forces et faiblesses
 - d. Le contrôle de performance
- 2. Quel élément ne fait pas partie des 4P du marketing mix ?**
 - a. Produit
 - b. Processus
 - c. Prix
 - d. Distribution
- 3. Quelle est la principale fonction du marketing selon Peter Drucker ?**
 - a. Rendre la vente superflue
 - b. Augmenter les ventes
 - c. Fidéliser les clients
 - d. Améliorer la publicité
- 4. Selon la structure organisationnelle, quelle option n'est pas une forme de structuration de la fonction marketing ?**
 - a. Structure par produits
 - b. Structure par services après-vente
 - c. Structure par marchés
 - d. Structure matricielle

5. Quelle est la principale différence entre la direction des ventes et la direction commerciale ?

- a. La direction des ventes est tournée vers les objectifs de vente immédiats, tandis que la direction commerciale s'occupe du positionnement stratégique de l'entreprise.
- b. La direction des ventes est plus stratégique que la direction commerciale.
- c. La direction commerciale gère uniquement la relation client.
- d. Il n'y a pas de différence entre ces deux directions.

6. Quelle est la finalité d'une bonne coordination entre marketing et vente ?

- a. Permettre aux commerciaux de mieux vendre
- b. Maximiser les résultats de l'entreprise grâce à une synergie entre marketing, vente et distribution
- c. Améliorer uniquement la communication
- d. Réduire les coûts de production

Références

Comment citer ce cours ?

Les grandes fonctions de l'entreprise - Marketing, Christophe FOURNIER, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.